

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Date de la convocation : 24/09/2019**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absent** : M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET : CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – Bilan d'activité 2018**

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil de Développement (CdD) est une instance consultative représentant la société civile auprès de l'Agglomération.

Créé en 2004, le Conseil de Développement accompagne la Communauté d'Agglomération dans son action. Il émet des avis et apporte des éclairages citoyens sur les projets et enjeux du territoire.

Le Conseil de Développement a été saisi à plusieurs reprises depuis 2014.

Au cours des dernières années, il a notamment pu apporter des contributions sur les questions des finances locales, des aménagements cyclables et de l'énergie.

En 2018, un nouveau Conseil de Développement a été mis en place à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération. Il s'est mobilisé pour faire connaître son activité sur l'ensemble du nouveau territoire.

Sur le fond, il a participé à l'élaboration du Projet d'Agglomération et s'est investi sur les sujets de la mobilité, de la qualité de l'air et de l'évaluation.

L'article 88 de la loi sur la Nouvelle Orientation Territoriale de la République prévoit que le Conseil de Développement établit un bilan d'activité examiné et débattu par l'organisme délibérant de l'EPCI.

Aussi il est proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance du bilan d'activité 2018 du Conseil de Développement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999,

VU l'article 88 de la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015,

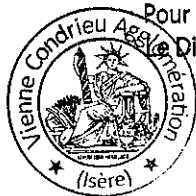
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** du Bilan d'activité 2018 du Conseil de Développement.

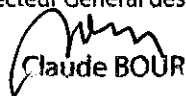
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

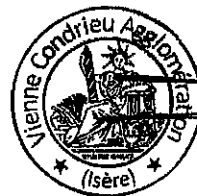
Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019  
et a été publiée le - 9 OCT. 2019



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*